



**Procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du
LUNDI 24 JUILLET 2023**

**L'an deux mil vingt-trois, le LUNDI 24 JUILLET,
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la
Présidence de Monsieur Jean-Claude THUILLIER, Maire
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Date de convocation : le 18 JUILLET 2023**

Etaient présents : Jean-Claude THUILLIER, Odile CAPITAINE, Claude BOULAY, Jean-Michel BRIMBOEUF,
Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN, Aminata GUEYE, Jean-Christophe HULLIN, Thierry LOUVEL, Stéphane
MONNERET, Adeline MULOWSKY, Sozic POULET-MATHIS, Charles RICHARDIN et Laëtitia SAROUL

Absents excusés : Fanny MAZEAUD et Christian BONIN

Absent(s) :

Pouvoirs : Fanny MAZEAUD à Jean-Claude THUILLIER et Christian BONIN à Claude BOULAY

*Madame **Odile CAPITAINE** a été nommée secrétaire de séance.*

0- Approbation du précédent compte-rendu de séance

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 26 juin 2023, qui a été transmis à tous les conseillers municipaux.

1 - Acquisition de la maison au n°6 et 8 rue Leroy

Monsieur le Maire rappelle le projet du Tiers Lieu de Compétences avec notamment l'acquisition des locaux. Les bâtiments de l'ancien Proxi sont en cours d'acquisition. L'immeuble situé 8 rue Leroy est inclus dans le projet. Cet immeuble appartient à un propriétaire privé différent du Proxi. Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'offre d'acquisition qui s'élève à 25 000 euros, frais d'acquisition en supplément.

Un conseiller trouve l'offre un peu élevée au vu du bâtiment vieillissant et en mauvais état, mais Monsieur le Maire informe qu'une négociation a déjà eu lieu et qu'il sera difficile de faire baisser le prix.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

-ACCEPTE d'acquérir l'immeuble sis au 6 et 8 rue Leroy cadastré section B n°224 au prix de 25 000 € et prendre en charge les frais d'acquisition inhérent à cette affaire.

-AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous les documents administratifs nécessaire à cette acquisition

2 - ENEDIS : convention de servitude pour le passage des lignes électriques Zone de l'Entonnoir

Monsieur le Maire présente une convention de servitude de passage des lignes électriques dans la zone de l'Entonnoir. Les passages de ligne en souterrain sont en lien avec les bornes de stockage d'énergie sur la parcelle section C n°971 où sont situées les bornes d'alimentation pour véhicule électrique.

L'entreprise ENEDIS va récupérer l'énergie des bornes vers le transformateur situé à proximité, les câbles doivent passer sur le domaine public à ce titre.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

-APPROUVE le projet de convention de servitude pour passage des lignes électrique à intervenir avec ENEDIS

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention

3 - Subvention à l'association l'Artsen

Monsieur le Maire présente l'association Artsen dont le siège est à Mondoubleau qui a pour but d'organiser des manifestations pour animer la commune type la guinguette du 22 juillet dernier.

Il est demandé d'avoir le plan de financement et le bilan de la manifestation ainsi que les statuts et la composition de l'association.

Le Conseil Municipal estime manquer d'éléments pour prendre une décision et demande à reporter ce point à la prochaine réunion.

4 – Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégations du Conseil Municipal en vertu de l'article L2122-22 du C.G.C.T (Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire, considérant la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2022, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

2023/38	30 juin 2023	Acquisition mobiliers urbains et panneaux informatifs pour aire de jeux pour un montant de 14.400 € H.T soit 17.280 € T.T.C Sté COMAT & VALCO EQUIPEMENTS
2023/39	11 juillet 2023	Attribution concession cimetièrre au nom de JOUANNEAU Christian domicilié 1 Les Quinaseries – SOUDAY 41170 COUETRON – AU- PERCHE pour une durée de 30 ans
2023/40	17 juillet 2023	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain Propriétaire : Mme FERRER Hélène 30 rue Claude Thion 37000 TOURS Adresse du bien : 49 rue du Pont de l'Horloge 41170 MONDOUBLEAU (jardin) Acquéreur : Mme MALCOR-DESERT Anne 10 rue Victor Méric 92110 CLICHY
2023/41	20 juillet 2023	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain Propriétaire : Mme PLAULT Catherine 57 rue Maréchal de Lattre de Tassigny 52800 NOGENT Adresse du bien : 4-6 rue de la Mare 41170 MONDOUBLEAU Acquéreur : M. SAUZAY Hervé 20 route de Montballiere 41160 FRETEVAL
2023/42	24 juillet 2023	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain Propriétaire : M. REPAIN Mathieu 31 bis rue du Pont de l'Horloge 41170 MONDOUBLEAU Adresse du bien : 31 bis rue du Pont de l'Horloge 41170 MONDOUBLEAU Acquéreur : M. CHARBONNEL Christophe 13 avenue des Cigognes 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE

AFFAIRES DIVERSES

- Projet du Tiers Lieu de Compétences : Les subventions attendues par l'Etat et la Région ont été confirmées ainsi qu'une aide de la DRAC (Direction Régionales des Affaires Culturelles) qui permettra de prendre en charge un architecte.

Assistance à maîtrise d'ouvrage : un appel d'offres est en cours afin de choisir un cabinet qui assistera la commune dans les démarches administratives et financières.

La démarche d'acquisition du Proxi est en cours.

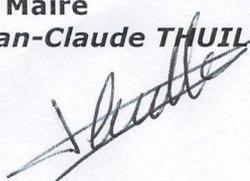
- Le Grand Monarque : Le service des domaines a estimé le bien à 190 000 €. Une étude a été réalisée par DevUp pour la remise en fonctionnement avec l'union de l'hôtellerie.

L'EPFLI (établissement foncier porteur du projet pour la commune) a fait une offre d'achat supérieure soit à 220 000 € qui a été refusée par le propriétaire. Il reste de nombreux travaux à réaliser estimés de 350 à 400 000 €. Pour la rentabilité, il faut installer un hôtel et un restaurant. L'établissement foncier reste en contact avec le propriétaire et nous rend compte au fur et à mesure des avancées.

-Personnel : Le poste de secrétaire général est pourvu, Mme Béatrice BERTHOMMIER prendra ses fonctions vers le 20 octobre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H.

Le Maire
Jean-Claude THUILLIER



Le Secrétaire de séance
Odile CAPITAINE

